Seine-Saint-Denis. « Je vais débourser 2400 euros de taxe foncière » : la colère des acheteurs des villages olympiques de Paris 2024 à qui on aurait menti

27/10/2026 à 10h23



L’exonération partielle de taxe foncière ne s’applique finalement pas aux appartements du Village des médias, à Dugny, et au Village olympique de Saint Denis, Saint Ouen et l’Île Saint Denis, livrés pour les JO de Paris 2024.

« Quand j’ai intégré mon appartement en mars 2025, j’ai demandé à l’administration fiscale une estimation de la taxe foncière que je paierai l’année suivante et elle m’a répondu que je devrais 1600 euros, mais à la réception de ma taxe foncière elle s’élevait à 2400 euros ».

Tout comme Francis*, les habitants qui ont acheté un appartement dans le Village des médias à Dugny ont eu une bien mauvaise surprise à la réception de leur avis de taxe foncière.

Le Parisien